



Rapport annuel

Communauté de communes
Ardèche Rhône Coiron

2024



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2024	P.4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	P.4
• Moyens humains - Partenaires	
LA COLLECTE	P.7
• La collecte d'ordures ménagères résiduelles	
• Véhicules	
• Organisation du service	
• La collecte sélective	
• Extension des consignes de tri	
• Le multimatériaux	
• Le verre	
• Le carton	
• Les actions de communication et de sensibilisation	
• Les déchèteries	
INDICATEURS TECHNIQUES SUR LE TRAITEMENT	P.11
• La collecte d'ordures ménagères résiduelles	
• La collecte sélective	

Faits marquants 2024

DEPLOIEMENT DES POINTS TRI

Avec l'augmentation forte du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, il faut réduire significativement ces quantités. Avec un investissement de presque 4 millions d'euros la Communauté de communes a décidé, avec ses communes, d'équiper le territoire pour inciter et faciliter le tri : avec 620 bornes sur 112 points tri complets qui vont être installés.

Sur les phases 1 et 2 les communes investies ont été : Rochemaure, Meysse, 30% du Teil, St-Vincent-de-Barrès, St-Martin-sur-Lavezon, Valvignères, St-Thomé et Aubignas.

LES NOUVELLES FILIÈRES DE DÉCHÈTERIE (Batterie VAE, Benne Multi Rep Bois)

La distribution en hausse des composteurs individuels et mise en place des composteurs collectifs

LAURÉAT DE 2 APPELS À PROJETS CITÉO

Nous avons répondu aux appels à projets collecte et tri hors foyer lancés par Citeo.

APPEL À PROJET « COLLECTE »

✓ Financement : 286 440 € HT
✓ Tri hors foyer : financement 92 400,00 € HT pour la mise en place d'actions et communication, la suppression des corbeilles de rue à proximité des points tri, le développement du tri sur évènement et le lien au tourisme avec l'Office du Tourisme.

« PAS DE GASPI, NOUS ON AGIT ! »

Un projet porté par les pôles Alimentation territoriale et Environnement-Déchets.

Il a pour objectif de sensibiliser et réduire le gaspillage alimentaire, en introduisant des tables de tri et des composteurs au sein des restaurants scolaires, par le biais d'une démarche co-construite et d'une labellisation. En avril, une charte d'engagement a été signée par les communes volontaires : Alba-la-Romaine, Cruas, Le Teil, Meysse, Rochemaure, St-Vincent-de-Barrès.

Présentation générale

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CCARC) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 15 communes réparties sur un territoire d'environ 281 km².

Population municipale légale en vigueur 2023 :

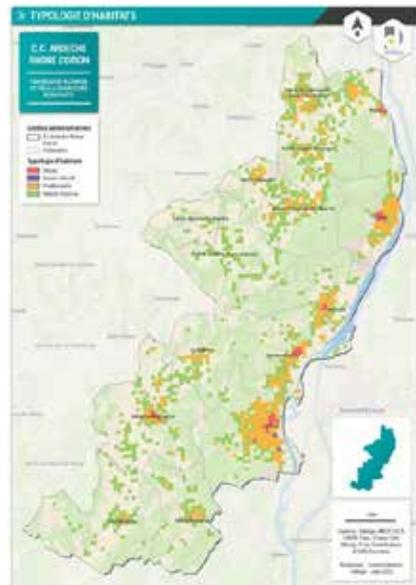
- (donnée INSEE 2021) : ✓ 23 177 habitants
- ✓ 9 communes de moins de 1000 habitants
- ✓ Superficie : 281 km²
- ✓ Densité : 82 hab./km²

TYPOLOGIE D'HABITAT :

- ✓ Habitat mixte à dominante rurale
- ✓ Saison touristique en été

CONCERNANT LES LOGEMENTS DU TERRITOIRE :

- ✓ 6% sont des résidences secondaires
- ✓ 12 % de logements vacants
- ✓ Taille moyenne d'un foyer : 2,3 habitants
- ✓ Territoire composé à près de 79 % d'habitat pavillonnaire et d'habitat dispersé.





Action de sensibilisation avec les ambassadeurs du tri SYPP

Les moyens humains

Le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron préside les conseils et bureaux communautaires afin de décider de la politique du service déchets, accompagné du vice-président en charge de cette thématique ainsi que de :

- ✓ 1 chef de service
- ✓ 3 gardiens de déchèterie
- ✓ 1 animatrice prévention déchets
- ✓ 10 agents de collecte

Les partenaires

La Communauté de communes a un lien avec :

- ✓ l'Association Le Relais pour le recyclage des vêtements avec des bornes sur l'ensemble du territoire
- ✓ Association Rebond (nettoyage des points d'apport volontaire, collecte carton des petits commerçants et campagne de lavage des bacs)
- ✓ EBE Activiteil (action de sensibilisation)

Le SYndicat des Portes de Provence (SYPP) traite les déchets issus des 15 communes de la Communauté de communes. C'est lui qui est en relation avec les éco-organismes qui financent le recyclage des déchets.

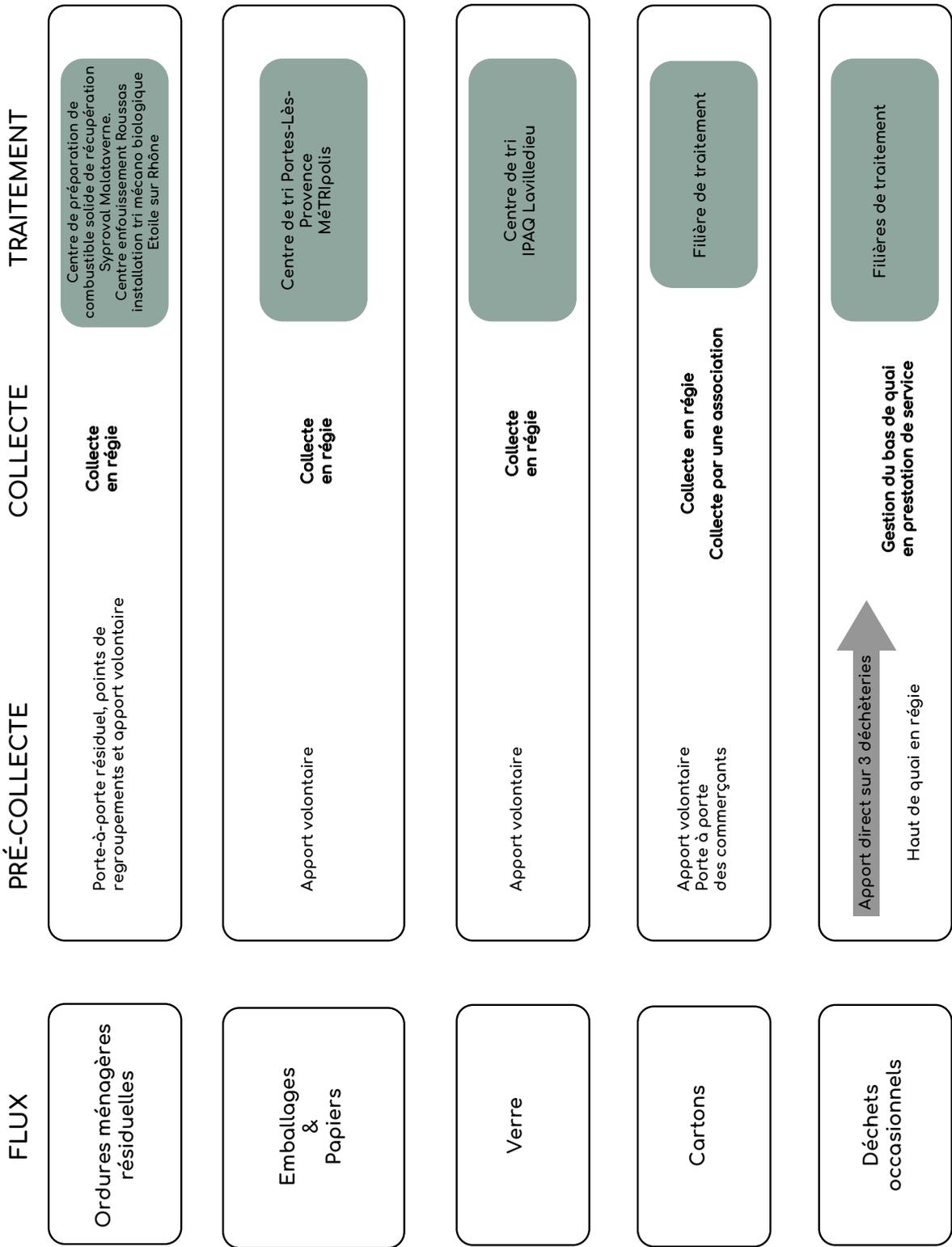
La déchèterie de Privas

Les habitants de 4 communes ont la possibilité d'accéder à la déchèterie de Privas :

- ✓ St-Bauzile,
- ✓ St-Lager-Bressac,
- ✓ St-Symphorien-sous-Chomérac
- ✓ St-Vincent-de-Barrès

Les réseaux

- ✓ Les réseaux interdéchets
- ✓ Le Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes
- ✓ SINDRA, le système d'informations de l'Observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes



LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES (OMR)

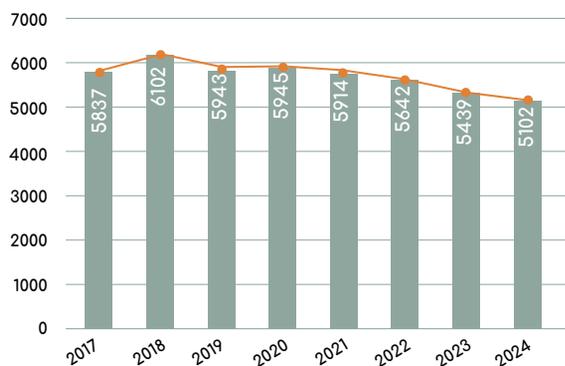
La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron gère en régie la collecte des ordures ménagères ainsi que leur acheminement vers les centres de traitement sur l'ensemble du territoire intercommunal (Etoile sur Rhône 26800 pour la partie Nord du territoire, Malataverne 26780 et Roussas 26230 pour la partie Sud).

Collectifs

- ✓ Point tri pour apport volontaire avec bornes enterrées et semi-enterrées



Évolution des tonnages OMR



Soit 228kg /hab /an (236kg 2023)
= - 8kg / hab entre 2023 et 2024

VEHICULES

Collecte en apport volontaire :

- ✓ Benne à compaction avec grue 26 t : 3 véhicules par jour mobilisés
- ✓ Camion ampliroll avec grue : 1 véhicule par jour mobilisé
- ✓ 1 micro-benne
- ✓ 2 camions BOM

Collecte en porte-à-porte résiduel :

- 3 types de véhicules pour tenir compte des typologies de voiries :
- ✓ Benne 26 t : 2 véhicules par jour mobilisés
- ✓ Mini benne de 3,5 t pour les centres-bourg et les rues étroites : 1 véhicule par jour mobilisé



ORGANISATION DU SERVICE

	Fréquence de collecte
Apport volontaire (multimatériaux)	Minimum 1 fois par semaine et en fonction du remplissage
Apport volontaire (verre)	1 semaine sur 2 > période estivale 1 semaine sur 3 > Hors période estivale
Apport volontaire (Grand carton)	1 fois / semaine
Alba, St-Bauzile, St-Symphorien, St-Thomé, Valvignères, St-Martin, St-Vincent, depuis CSE (ordures ménagères résiduelles)	1 fois / semaine
Meysse, Rochemaure, St-Lager, St-Martin, Saint-Pierre, S-Vincent, Baix, Cruas, Aubignas (ordures ménagères résiduelles)	2 fois / semaine
Le Teil (ordures ménagères résiduelles)	2 et 3 fois / semaine

LA COLLECTE SÉLECTIVE

La Communauté de communes a intégralement repris en régie la collecte sélective sur l'ensemble du territoire.

Type de contenants :

- ✓ Colonnes aériennes
- ✓ Colonnes semi-enterrées = enterrées

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les emballages ménagers et papiers sont collectés ensemble sur tout le territoire.

Évolution des tonnages
Emballages et papiers



Soit + 29 tonnes collectées dans les bornes jaune : emballages et papiers

Évolution des tonnages
Verre



Soit -11 tonnes collectées dans les bornes vertes : verre

LE MULTIMATÉRIAUX (Emballages et Papiers - Bornes jaunes)



	Collecte des papiers et emballages en apport volontaire
Type de contenants	Bornes semi-enterrés et bornes enterrées
Population desservie	L'ensemble du territoire
Nombre de conteneurs	200 conteneurs implantés sur le territoire
Tonnages collectés en 2024	534 t Soit : 22 kg/hab/an
Taux de refus	13.15%

LE VERRE (Emballages en verre - Bornes vertes)

	Collecte des emballages en verre en apport volontaire
Type de contenants	Bornes semi-enterrés et bornes enterrées
Population desservie	L'ensemble du territoire
Nombre de conteneurs	97 conteneurs implantés sur le territoire
Tonnages collectés en 2024	632 t Soit : 27 kg/hab/an
Taux de refus	0%



LE CARTON (Grands cartons)

Depuis avril 2023, des bornes cartons ont été implantées en apport volontaire sur le territoire. Ce service vient en complément des déchèteries pour les habitants du territoire.

Tonnages collectés en 2024 > 96 tonnes



LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

- ✓ Opération de distributions de composteurs individuels pour les usagers au prix réduit de 25 €
- ✓ Installation de sites de compostage partagé pensés avec les Communes : Rochemaure, Aubignas, Valvignères, St-Vincent-de-Barrès, St-Thomé, Aubignas.
- ✓ Distribution gratuite de compost 2 fois par an en partenariat avec le SYPP : déchèteries à Cruas et Alba-la-Romaine
- ✓ Formation gratuite guides composteurs et animation d'un réseau. 5 modules obligatoires les 1ER, 4, 13, 18 ET 27 JUIN 2024
- ✓ Visite du centre de tri MÉTRIpolis à Portes lès Valence
- ✓ Animation Conseil Municipal des Enfants
- ✓ « Pas de gaspi, nous on agit ! »

Impressions de :

3000 Mémo tri

6000 sacs de tri

Stop Pub qui constitue le kit de tri.

Flocage des camions de collecte

avec des messages de sensibilisation

des gestes de tri autour de

« personnages emballages ».

4 vidéos d'animation

pour sensibiliser aux gestes de tri et une interview du vice-président pour présenter les nouveaux points tri et la politique déchets engagée.

LES DÉCHÈTERIES

La Communauté de communes gère le haut de quai de 3 déchèteries, situées sur les communes d'Alba-la-Romaine, du Teil et de Cruas. Ces déchèteries réceptionnent les déchets des usagers de l'ensemble du territoire.

Depuis 2109, une convention entre la CCARC et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) permet aux habitants des communes de St-Bauzile, St-Lager-Bressac, St-Symphorien-sous-Chomérac et St-Vincent-de-Barrès d'accéder à la déchèterie de Privas.

SERVICE	ENCOMBRANTS	VEGETAUX	BOIS	FERRAILLE	CARTONS	GRAVATS	DEA	DEA BOIS	DEEE
DECHETERIE CRUAS	890,4	1844,32	273,88	83,56	41,66	624,53	164,64	0	40,297
DECHETERIE LE TEIL	791,76	643,44	440,02	112,46	125,24	1282,49	229,36	55,08	89,092
DECHETERIE ALBA	137,42	150,47	80,64	37,36	19,12	162,12	59,64	0	26,576
TOTAL	1819,58	2638,23	794,54	233,38	186,02	2069,14	453,64	55,08	155,965
SERVICE	DDS	ECODDS	PILES	NEON	HUILE	POLY	ASL	PNEU	ABJ Th
DECHETERIE CRUAS	22,20	3,032	0,562	0,251	4,68	2,265	0,847	8,636	0,037
DECHETERIE LE TEIL	13,91	18,194	0,54	0,30	6,48	6,27	0	8,66	
DECHETERIE ALBA	10,29	4,2773	0,201	0,113	1,89	0	0	0	
TOTAL	46,402	25,5033	1,301	0,667	13,05	8,535	0,847	17,293	0,037

INDICATEURS TECHNIQUES SUR LE TRAITEMENT

La collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron dispose des compétences de collecte des ordures ménagères, de collecte sélective (emballages ménagers, papiers, verre et cartons) et la gestion haut de quais des déchèteries (accueil et gardiennage). Leur exercice est assuré en régie.

Elle a confié le traitement de ses déchets au SYndicat des Portes de Provence (SYPP), syndicat mixte compétent en matière de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Une étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets a été engagée en juillet 2022. Elle se concrétise par un projet global de modernisation du service de collecte et le déploiement d'un dispositif de tri à la source des biodéchets pour les habitants via la gestion de proximité (compostage individuel et partagé). L'appui et l'impulsion de cette dynamique repose sur une volonté commune et la restructuration du service gestion des déchets.

Ce projet s'inscrit également dans un cadre plus large d'actions, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La collecte sélective

Pour la collecte sélective, des centres de transfert différents existent en fonction du type de déchet.

Le contenu des bornes multi-matériaux (emballages et papiers) est acheminé au centre de regroupement Plancher à Montélimar (26).

Tous les emballages et papiers sont ensuite emmenés au centre de tri Métrópolis à Portes-lès-Valence (26).

Enfin, le verre de toute la Communauté de communes est acheminé au même endroit, au centre de tri IPAQ de Lavilledieu (07) avant d'être emmené à la verrerie O-Manufacturing à Labégude (07).





ALBA LA ROMAINE

AUBIGNAS

BAIX

CRUAS

LE TEIL

MEYSSE

ROCHEMAURE

SAINT-BAUZILE

SAINT-LAGER-BRESSAC

SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

SAINT-PIERRE-LA-ROCHE

SAINT-THOMÉ

SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMÉRAC

SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS

VALVIGNÈRES

